

« À propos des loups tondant les moutons »

Un gouvernement fédéral existe enfin. Et l'accord de coalition contient de nombreuses mesures qui auront un impact direct et indirect sur la police intégrée et les dispositifs statutaires des membres du personnel.



« Augmenter les impôts, c'est comme tondre des moutons : il faut s'arrêter quand on est à la peau. », a déclaré le Premier ministre Bart De Wever (N-VA) lors de la session marathon sur la déclaration politique du gouvernement dans la Chambre. Et les policiers particulièrement peuvent en effet en parler de l'imposition ... Plus de la moitié des prestations irrégulières retournent au budget de l'État.

Des économies épuisées

Mais les moutons de la police ne sont pas seulement tondus par le biais des impôts. Après la réforme, la police intégrée s'est vue imposer des économies qui l'ont épuisée. Cela se

traduit non seulement par une carence d'environ 4000 ETP, mais aussi par le manque de moyens et d'investissements faisant qu'on ne peut pas parler d'une police moderne.

Et malheureusement, les montants qui sont maintenant mentionnés comme des investissements majeurs n'y changeront rien.

Mais vis-à-vis du statut aussi – en particulier en ce qui concerne les pensions – le mauvais couteau blesse à nouveau la peau de ces bons moutons de la police.

La définition des droits acquis a un tout autre sens selon que vous appartenez au groupe de ses bons moutons ou au camp des loups mauvais. Oui, parce que même de la part de

l'opposition - entre les railleries de circonstance -, on entend qu'il faut raser encore plus et plus près du cuir. « Shame on you » disait l'autre.

Un exemple de cette différence d'approche : ceux qui sont entrés au Parlement pour la première fois en 2019 devront travailler pendant 45 ans pour obtenir une retraite complète. « Les droits acquis ont été conservés, de sorte que les années travaillées avant 2019 pèsent encore plus lourd (années antérieures à 2014 x 2,25). » Donc, ils bénéficient bien d'un coefficient d'augmentation ... Ou comment une définition peut différer selon l'année et le groupe cible. En 2013 déjà,

les politiciens ne se sont pas coupés la peau. Comment peut-on déterminer aussi éhontément les conditions de sa propre mise à la pension sans rougir ?

Des politiciens privilégiés

Un parlementaire très estimé l'exprime ainsi : « Un salaire n'est pas seulement une rémunération pour le travail, mais aussi pour le respect, l'engagement, le risque et la conformité au marché ». Ces critères ne s'appliquent-ils pas aux policiers ?

Alors que ces derniers mois, on pouvait lire presque tous les jours articles et tribunes, soutenus par de l'information objective et complète ... ou pas, dans lesquels la pension des fonctionnaires était critiquée ; par contre, il n'y avait plus aucune critique au sujet des droits soi-disant acquis des politiciens, ni au sujet d'autres « systèmes privilégiés ».

Ce qui est très frappant, c'est que, malgré un nombre suffisant d'experts autour de la table, la terminologie « métiers lourds » a disparu. Et par exemple, les membres des députations provinciales ont qualifié leur propre métier de « risqué », car démissionner n'est pas toujours leur choix « vous devez le comprendre ». Cependant, on évite l'évocation du fait que les loups s'entraident pour passer d'un mandat à l'autre.

Le summum ... c'est la limitation temporaire de l'indexation de la pension légale des fonctionnaires et des carrières mixtes au plafond de la pension des salariés. Ou comment appauvrir les retraités actuels et futurs. Pour les politiciens, cependant, le « plafond Wijninckx » s'applique.

« All animals are equal ... »

En ce qui concerne notre métier, on peut aussi parler de risques. Certes, non pas par le fait que nous «pouvons être sanctionnés par l'électeur », mais par les risques particuliers (à la fois physiques et psychosociaux) courus en tant que policier. Les critères de la commission de pension exprimaient pourtant ceci « travail irrégulier, profession physique et dangereuse, risques psychosociaux », autant de concepts qui ne nous semblent pas

étranges. Tandis qu'on a bien entendu, avant les élections, les mots suivants exprimés par des candidats renommés : « une reconnaissance en tant que métier lourd, dans le cadre d'une réforme générale des pensions. ». Devons-nous nous attendre à voir des projets de textes allant en ce sens ? Poser la question, c'est y répondre.

Le plus juste serait de remettre sur la table la question des métiers lourds, comme cela a été suggéré avant les élections, et même de réaliser une étude objective de l'espérance de vie réelle des policiers après pension. Ce n'est qu'alors que l'on peut prendre des positions objectives et élaborer un cadre juridique.

Toujours en ce qui concerne la maladie, les fonctionnaires passeront à « un système d'assurance contre l'incapacité de travail et l'invalidité comme dans le secteur privé (30 jours de traitement garanti, en cas de rechute seulement après 8 semaines de reprise du travail donnant droit à 30 jours de traitement garanti) ». Il n'y a pas d'assurance salaire garantie, comme dans certains secteurs. Là aussi, la définition du mot « harmonisation » est très limitée.

Leurs moutons à tondre

Pour les politiciens, qui « refléteraient leur régime de maladie sur celui du salarié ordinaire » (HLN - 2/2/2025), un régime différent s'applique pourtant ... Ainsi, après 30 jours, si l'indemnité de frais n'est plus versée (si cela n'avait pas déjà été décidé en 2021), le traitement quant à lui est conservé dans son intégralité. Les loups ne se mangent pas entre eux, ils ont « leurs moutons » à tondre.

Dans l'accord de coalition, nous lisons « les services de police locaux, et de préférence les services jeunesse, sont encouragés à soutenir (davantage) la politique de lutte contre l'absentéisme scolaire définie par les acteurs impliqués ... ». Dans la mesure où il s'agirait d'une tâche policière, on peut se demander s'il s'agit des écoles ou du Parlement. Ou le traitement d'un fonctionnaire sera-t-il impacté également en cas d'absentéisme ?

La Belgique se classe au 18ème rang européen si l'on compare le rapport entre le revenu en tant qu'actif et le montant de pension

net. Il est donc incompréhensible que la prétendue « harmonisation » ne se réfère qu'à la « réduction » des pensions des fonctionnaires tandis que le niveau moyen de la pension des fonctionnaires belges (net) n'est pas du tout élevé par rapport aux pays voisins.

Il est clair que le gouvernement s'en prend à la classe moyenne. Les loups aiment choisir les proies les plus faciles. Ainsi au sujet de l'impôt sur les plus-values, il y a déjà des discussions interprétatives, tandis que même les partis dits « sociaux » savent parfaitement que les bons moutons paieront aussi.

Pour les policiers, c'est l'effet global de l'accumulation de strates par le mécanisme du « ET ... ET ... » qui est inacceptable : 'ET' la disparition d'un tantième favorable 'ET' le laminage du coefficient d'augmentation 'ET' le changement du régime NAPAP, 'ET' l'augmentation du nombre d'années pour le calcul du traitement de référence, 'ET' la suppression progressive de la pension de maladie et des jours de maladie.

La police intégrée s'en trouvera-t-elle meilleure ? Ici aussi, poser la question est y répondre : les collègues malades ou présentant des risques particuliers seront jetés aux lions (ou aux loups pour rester dans le contexte). Il est suffisamment démontré que le métier de policier a un impact significatif sur la santé, le bien-être et l'espérance de vie. Les personnes, dans tous les métiers lourds, travaillant dans de telles conditions – dangereuses – ne devraient-elles pas bénéficier d'un plan de sortie équitable ?

Soutenue par un travail de sape continu de quelques experts et de quelques journalistes, qui n'ont aucune gêne au sujet de leurs propres régimes favorables, c'est une société de l'iniquité et du dédain qui s'installe ...

Divide et impera ...

Vincent GILLES

Président SLFP-Police

Vincent HOUSSIN

Vice-Président SLFP-Police

Pour une première analyse de l'accord de gouvernement Arizona en ce qui concerne la police, nous vous invitons à consulter notre site web : www.slf-pol.be